

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'emplacement réservé de voirie n° 26 au plan d'occupation des sols du secteur "est" pour l'aménagement de l'allée des Fauvettes à Jonage, je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la com-munauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain nu située allée des Fauvettes, lieu-dit "Beteney" et apparte-nant à la Commune.

Ce terrain, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 189 de la section AV, représente une superficie de 409 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ladite parcelle au prix de 51 125 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais notariés évalués à 5 000 F seront prélevés sur les crédits du budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,